

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt trois, le vingt-quatre mars, un conseil communautaire d'urgence s'est réuni à Cambrai (Nord), 14 rue Neuve, sur la convocation qui lui a été adressée le vingt mars deux mil vingt trois, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. Nicolas SIEGLER, Président.

Nombre de délégués communautaires en exercice	92
Nombre de délégués communautaires présents	67
Nombre de votes	82

**Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 67**

**ABANCOURT** : Mme Françoise LAINE – **AUBENCHEUL-AU-BAC** : M. Michel PRETTRE - **AWOINGT** : M. Eddy DHERBECOURT – **BANTIGNY** : M. Yves MARECAILLE - **BANTOUZELLE** : Mme Sylviane MAUR - **BLECOURT** : M. Jean-Paul BASSELET - **CAMBRAI** : Mme Martine BILBAUT, Mme Claire BURLET, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, M. Jean-Marie DEVILLERS, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Dominique GAILLARD, Mme Sylvie LABADENS, M. Gérard LAURENT, M. Jean-Pascal LEROUGE, Mme Sylviane LIENARD, M. Stéphane MAURICE, M. Brahim MOAMMIN, Mme Laurence SAYDON, M. Nicolas SIEGLER, M. Nicolas SIMEON, M. Sylvain TRANOY, M. Benoit VAILLANT, M. Pierre-Antoine VILLAIN, M. François-Xavier VILLAIN, M. François WIART, M. Laurent WIART, Mme Virginie WIART - **CREVECOEUR-SUR-ESCAUT** : M. Gilbert DRAIN - **CUVILLERS** : M. Jacky LAURENT - **DOIGNIES** : M. Pascal MOMPACH - **ESCAUDOEUVRES** : Mme Agnès BILBAUT, M. Thierry BOUTEMAN, M. José DE SOUSA - **ESNES** : M. Olivier GOBERT - **ESTRUN** : M. Jean-Luc FASCIAUX - **ESWARS** : M. Francis REGNAULT - **FLESQUIERES** : M. Billy JOURNET - **FONTAINE-NOTRE-DAME** : M. Bruno IVANEC - **FRESSIES** : Mme Marie-Danièle CHEVALLIER - **GOUZEACOURT** : M. Jacques RICHARD - **HAYNECOURT** : M. Bernard HUREZ - **HEM-LENGLET** : Mme Yvette BLANCHARD - **IWUY** : Mme Emilie DUPUIS, M. Pascal GUSTIN, M. Daniel POTEAU - **LES-RUES-DES-VIGNES** : M. Marc LANGLAIS – **LESDAIN** : Mme Geneviève GAUTIER - **MARCOING** : M. Jean-Claude GUINET - **MASNIERES** : M. Francis NOBLECOURT, Mme Christelle COUTANT - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : M. Jean-Pierre COUVENT, M. Christian DUMONT, Mme Martine LABALETTE - **NIERGNIES** : Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI - **NOYELLES SUR ESCAUT** : M. Philippe LOYEZ - **PAILLENCOURT** : M. Fabrice LEFEBVRE - **PROVILLE** : M. Guy COQUELLE – **RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE** : M. Bernard DE NARDA, Mme Maryvone RINGEVAL – **RIBECOURT-LA-TOUR** : Mme Christelle MARQUES - **RUMILLY-EN-CAMBRESIS** : M. Jean-FICHAUX - **SAILLY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX – **SERANVILLERS-FORENVILLE** : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD – **TILLOY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Sonia LANCEL - **VILLERS-PLOUICH** : M. Pascal BRUNIAUX - **WAMBAIX** : M. Romain MANESSE.

**Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 10**

**BANTEUX** : Mme Bernadette GODET, titulaire qui donne procuration à M. Francis NOBLECOURT, titulaire - **BOURSIES** : M. Slimane RAHEM, titulaire qui donne procuration à M. Romain MANESSE, titulaire - **CAGNONCLES** : M. Bruno LEFEBVRE, titulaire qui donne procuration à M. Daniel POTEAU, titulaire - **CAMBRAI** : M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, titulaire qui donne procuration à Mme Sylvie LABADENS, titulaire - Mme Amélia CAFEDE, titulaire qui donne procuration à Mme Sylviane LIENARD, titulaire - Mme Martine DESMOULIN, titulaire qui donne procuration à M. Stéphane MAURICE, titulaire – **CAUROIR** : M. Benoît DHORDAIN, titulaire qui donne procuration à M. Benoit VAILLANT, titulaire – **GONNELIEU** : Mme Karine MORELLE, titulaire qui donne procuration à M. Jacques RICHARD, titulaire - **THUN-L'VEQUE** : M. Jacques DENOYELLE, titulaire qui donne procuration à M. Jean-Paul BASSELET, titulaire - **VILLERS-EN-CAUCHIES** : M. Pascal DUEZ, titulaire qui donne procuration à M. Guy COQUELLE, titulaire.

**Suites :**

**Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné suppléance : 5**

**CANTAING-SUR-ESCAUT** : M. Éric PARENT, titulaire qui donne suppléance à M. Marc DHERBECOURT, suppléant - **MOEUVRES** : M. Gérard SETAN à M. Camille DESSENNE, suppléant - **RAMILLIES** : M. Olivier DELSAUX, titulaire qui donne suppléance à M. Bernard DEBUT, suppléant - **RIEUX-EN-CAMBRESIS** : M. Michel MOUSSI, titulaire qui donne suppléance à Mme Thérèse MAIRESSE, suppléante - **THUN-SAINT-MARTIN** : Henri DESPRES, titulaire qui donne suppléance à Mme Marie-Claude URBAIN, suppléante.

**Nombre de conseillers communautaires absents : 10**

**ANNEUX** : M. Thierry LEVEQUE - **CAMBRAI** : Mme Jeannie BERTELOOT, Mme Aline CHATELAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, M. Christophe SIMPERE - **HONNECOURT-SUR-ESCAUT** : M. Jean-Michel TISON - **NAVES** : M. Jean-Pierre DHORME - **PROVILLE** : Mme Thérèse WARGNIES - **SANCOURT** : M. Claude LECLERCQ - **VILLERS-GUISLAIN** : M. Gérard ALLART.

**Secrétaire de séance** : M. Benoit VAILLANT.

## **D2023-03-01 : MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA PRODUCTION SUCRIERE**

Rapporteur : M. SIEGLER  
Président

Madame, Monsieur,

Le 8 mars dernier, la coopérative Téréos annonçait sans concertation l'arrêt de la production sucrière sur le site implanté à Escaudoeuvres entraînant la suppression de 123 postes directs soit 1193 emplois induits en application du ratio communiqué par Tereos en 2020 ; 1 pour 9,7.

Cette annonce incompréhensible tant économiquement que socialement a créé une onde de choc dans l'ensemble du territoire et a bouleversé l'ensemble de ses acteurs.

Historiquement, cette décision intervient juste avant les festivités organisées par la commune et l'Agglomération à l'occasion du 150<sup>ème</sup> anniversaire de la sucrerie ; démarche très avancée en concertation avec le groupe Téréos et sa direction locale.

Motivée uniquement par des raisons de rentabilité et de profitabilité, cette décision est une faute stratégique, tant pour la sucrerie que pour l'ensemble de la filière betteravière.

**Considérant** que les informations en notre possession tendent à montrer que le groupe Téréos affiche une dynamique économique confortable.

**Considérant** que les revenus d'activité du groupe Téréos et de Téréos France ont connu une chute très nette en 2018-2019 du fait notamment de l'effondrement du cours du sucre lié à la fin des quotas sucriers. Qu'en conséquence, les volumes de production et la surface betteravière ont connu une baisse permettant de rééquilibrer l'offre et la demande de sucre et au prix du sucre de repartir à la hausse.

**Considérant** que cette politique économique a permis au groupe et à Téréos France de connaître dès l'exercice suivant une évolution significative à la hausse de leur chiffre d'affaire et de leurs bénéfices nets.

**Considérant** que le chiffre d'affaire du groupe atteint 5,1 Milliards d'euros au terme de l'exercice 2021-2022, soit 17,8 % de plus qu'en 2020-2021 et que cette tendance se confirme avec des résultats du premier semestre de l'exercice en cours, dépassant de 776 M€, le premier semestre de ceux déjà mentionnés.

**Considérant** que l'absence de croissance des volumes de production n'empêche pas le groupe Téréos d'affirmer que la profitabilité de la betterave s'améliore avec une performance opérationnelle qui s'accroît depuis 2021, pour atteindre 682 M€ en 2022, avec la plus forte progression pour la division « Sucre et renouvelable Europe ».

**Considérant** que cette performance permet de dégager un bénéfice net en mars 2022 de 172 M€, avec une trajectoire qui s'annonce tout aussi prolifique pour l'exercice 2022-2023, le résultat net du premier semestre de cet exercice étant envisagé à 133 M€ et le résultat de l'année devant être annoncé le 31 mars, est estimé par les organisations syndicales à 330 M€ pour cette campagne.

**Considérant** que sur le plan stratégique, le cours du sucre sur les marchés européens et mondiaux sera conforté par la décision du gouvernement du Brésil de réorienter sa production de canne à sucre vers le bio éthanol, ce qui améliorerait les volumes européens de sucre (mouvement qui serait renforcé par les moins bonnes productions indiennes et chinoises).

**Considérant** que Téréos France prétend qu'à moyen terme son activité sera impactée par la combinaison d'une baisse des volumes de sucre et d'une baisse du cours du sucre entraînant une chute de l'ensemble de ses indicateurs financiers et l'amenant à la conclusion qu'une restructuration de son maillage productif est rendue nécessaire pour préserver sa compétitivité.

**Considérant** qu'en surplus Téréos prétend que son projet de restructuration repose sur la baisse des surfaces betteravières en France et que son chiffre d'affaire est trop lié au prix du sucre alors que ce même fait économique est à l'origine de son redressement financier depuis 2019.

**Considérant** que le projet de restructuration de Téréos aboutit à l'arrêt de l'activité industrielle de la sucrerie d'Escaudoevres alors que le groupe y a investi 62 M€ ces cinq dernières années et que la sucrerie a augmenté sa production de sucre de 160 000 tonnes à 230 000 tonnes entre 2021 et 2022 alors que d'autres sites ont vu leur production baisser, à l'image de Lillers qui l'a faite varier de 180 000 tonnes à 160 000 tonnes sur la même période.

**Considérant** que cette progression de la production est de nature à amortir l'augmentation des charges fixes de la sucrerie avancée par Téréos et prouve la capacité du site à absorber une variation d'activité.

**Considérant** que le site d'Escaudoevres affiche en moyenne des campagnes betteravières de 118 jours et qu'au regard de ce constat, le discours de Téréos prévoyant des campagnes betteravières sur le site d'Escaudoevres de 25 à 45 jours à compter de la campagne 2023-2024 souffre d'un manque de crédibilité certain puisque c'est lui-même qui les détermine, dans un rayon qu'il fait lui-même varier.

**Considérant** que notre sucrerie est classée 3ème sur 9 quant au niveau de la production de sucre haute filtrabilité, spécialement dédiée aux industriels agro-alimentaires.

**Considérant** que l'arrêt de l'activité de la sucrerie d'Escaudoevres porterait un préjudice non négligeable pour les éleveurs s'approvisionnant en pulpe de betterave qui verraient le rallongement des circuits et le renchérissement du prix de la pulpe.

**Considérant** l'impact social désastreux pour notre territoire de la décision du groupe mettant en péril l'avenir de plusieurs centaines de familles.

Le personnel du site s'est à juste titre mobilisé contre la fin de l'activité sucrière à Escaudoevres. Notre communauté d'agglomération mobilise toutes ses forces et montre sa détermination pour combattre cette décision. Votre présence, nombreuse, lors des deux manifestations qui ont été organisées, le démontre clairement.

Notre Communauté ne peut en effet se résoudre à attendre le déroulement d'un projet de plan social de cette ampleur et laisser les salariés dans l'incertitude d'un potentiel reclassement interne ou externe dont les conditions restent à déterminer.

Par le vote de cette motion, notre Communauté affirme sa volonté du maintien de l'activité sucrière à Escaudoevres.

Par ce vote, nous proposons l'adoption d'un moratoire d'une durée d'un an, renouvelable deux fois, reposant sur deux axes.

Le premier vise à soutenir les agriculteurs planteurs et la reconquête de la confiance en la filière betteravière : d'une part, en atteignant une juste rémunération de leur travail, et, d'autre part, en accompagnant la maîtrise des coûts de production.

Le second vise à accompagner les efforts d'investissements du groupe axé sur la modernisation de l'usine, la baisse de sa consommation énergétique et sa décarbonation. Cet axe a déjà été étudié et emporterait un investissement total de 24 M€ TTC susceptible d'être accompagné par la puissance publique.

Une telle proposition ne pourrait voir le jour qu'à la condition que le groupe Téréos renonce à sa décision de cessation de l'activité sucrière à Escaudoeuvres.

Le Gouvernement, la Région et le Département, par la voix de M. Lescure, ministre de l'Industrie, de M. Fesneau, ministre de l'Agriculture et M. Bertrand, Président de la Région et M. Poiret, Président du Département, au quotidien à nos côtés, s'opposent fermement à cette décision et soutiennent le moratoire tel qu'il est présenté.

Plus largement, nous sollicitons de l'Etat, la Région et du Département un « Pacte pour la réussite du Cambrésis » à l'instar du Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache. Cet outil permettrait en effet de soutenir les communes et les intercommunalités du Cambrésis dans leurs projets en faveur du territoire et de son aménagement durable. Il pourrait par exemple comporter un volet relatif à la valorisation des ressources agricoles s'inscrivant dans la redynamisation des terres betteravières au profit des planteurs et de la sucrerie d'Escaudoeuvres.

Un tel pacte s'inscrirait d'autant plus aisément dans le paysage économique du Cambrésis que le pacte de territoire CAC 2030 est engagé sur les volets liés au développement durable des réseaux de transport, à l'emploi, au développement numérique, à la valorisation des ressources naturelles, à l'attractivité et au cadre de vie. Il irait de paire avec la dynamique enclenchée avec la concrétisation des projets soutenus et portés par la Communauté à l'image du Canal Seine-Nord Europe et du Port Intérieur de Cambrai-Marquion, d'E-Valley, et de l'attractivité de nos zones d'activité.

Le conseil de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, réuni en séance extraordinaire le 24 mars 2023, a, à l'unanimité :

- **EXIGE** le maintien de la production sucrière de l'usine Tereos et la mise en œuvre du moratoire,
- **DEMANDE** au Gouvernement, à la Région et au Département de réaffirmer leur opposition à l'arrêt de l'activité sucrière à Escaudoeuvres et de soutenir le moratoire ainsi présenté,
- **DEMANDE** l'instauration du Pacte pour la Réussite du Cambrésis.

Fait et délibéré en séance  
les jour, mois et an -susdits,  
Suivent les signatures.....  
Pour extrait conforme

Le Président,

Nicolas SIEGLER

Publié sur le site internet le 03 avril 2023

Envoyé en préfecture le 28 mars 2023

Reçu en préfecture le 28 mars 2023

Identifiant de télétransmission : ID : 059-200068500-20230328-D2023\_03\_01\_01-DE